



**DÉCEMBRE - À rendre pour le 15 novembre dernier délai**

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'enseignant : ..... Téléphone des parents : .....

Merci de cocher les cases correspondantes aux jours (matin, midi, mercredi et soir) où vos enfants devront être accueillis au sein de l'accueil périscolaire, en ALSH du mercredi et aux jours où vos enfants déjeuneront au restaurant scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	MATIN	SOIR
ME 1er		
JE 2		
VE 3		
LU 6		
MA 7		
ME 8*		
JE 9		
VE 10		
LU 13		
MA 14		
ME 15*		
JE 16		
VE 17		

ALSH DU MERCREDI	
	9H-17H
ME 1er	
JE 2	
VE 3	
LU 6	
MA 7	
ME 8*	
JE 9	
VE 10	
LU 13	
MA 14	
ME 15*	
JE 16	
VE 17	

RESTAURATION SCOLAIRE	
ME 1er	
JE 2	
VE 3	
LU 6	
MA 7	
ME 8*	
JE 9	
VE 10	
LU 13	
MA 14	
ME 15*	
JE 16	
VE 17	

\*L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne de 9h à 17h (repas inclus). Il est réservé aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

Toute réservation repas ou accueil périscolaire, sauf cas exceptionnel (maladie justifiée par certificat médical, rendez-vous extérieur) sera facturée, en cas d'absence prévenir le service enfance jeunesse au 03.27.82.29.04 ou la mairie au 03.27.82.29.19.

Des coupons vierges sont disponibles à l'Accueil Périscolaire, en Mairie, auprès des enseignants aux écoles ou téléchargeables sur le site de la ville : [www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

**Date et signature :**